Nations Unies S/PV.5126



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5126e séance

Mercredi 16 février 2005, à 18 h 35
New York

Président :	M. Adechi	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	France	M. de La Salblière
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Stamate
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

05-24128 (F)

La séance est ouverte à 18 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se félicite du sommet qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte) le 8 février 2005 et de la reprise de négociations directes entre le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon, et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. Le Conseil remercie le Président Hosni Moubarak de la République arabe d'Égypte d'avoir invité les deux parties à ce sommet et le Roi Abdallah II Bin al Hussein de Jordanie d'y avoir participé.
>
> Le Conseil souligne l'importance des arrangements auxquels le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne sont parvenus, qui prévoient en particulier que tous les Palestiniens cesseront de commettre tout acte de violence contre tout Israélien, où qu'il se trouve, et qu'Israël cessera toutes ses activités militaires dirigées contre tout Palestinien, où qu'il se trouve. Il demande aux parties de respecter pleinement les engagements qu'elles ont pris à cet égard.
>
> Le Conseil considère que ces arrangements, ainsi que d'autres faits positifs qui se sont produits récemment, constituent un premier pas vers le rétablissement de la confiance entre les deux parties et offrent une occasion importante d'instaurer un nouvel esprit de coopération et de créer un climat propice à l'avènement de la paix et de la coexistence dans la région.
>
> Le Conseil salue le rôle que jouent l'Égypte et la Jordanie, qui ont facilité la reprise du dialogue entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne dans le cadre de la Feuille de route.
>
> Le Conseil se félicite de l'initiative prise par le Gouvernement du Royaume-Uni de convoquer une réunion internationale à Londres le 1er mars, dans l'idée d'appuyer les efforts palestiniens tendant à préparer le terrain pour un État palestinien viable. Le Conseil se félicite aussi de la tenue prochaine d'une réunion du Quatuor au niveau ministériel, en marge de la réunion de Londres.
>
> Le Conseil compte que les membres du Quatuor s'investiront davantage, aux côtés des deux parties, pour faire avancer encore le processus de paix et assurer l'application intégrale de la Feuille de route et de ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), en vue de la création d'un État palestinien indépendant, viable, démocratique et souverain, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.
>
> Le Conseil espère vivement voir s'instaurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/6.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 40.